

Arrêté du 23 février 2017 modifiant l'arrêté du 2 décembre 2016 fixant le contenu, le format et les modalités de présentation du dossier de demande d'avis au comité de protection des personnes sur un projet de recherche mentionné au 3° de l'article L. 1121-1 du code de la santé publique

23/02/2017

Ce texte modifie le formulaire de demande d'avis au comité de protection des personnes pour les recherches non interventionnelles qui ne comportent aucun risque ni contrainte dans lesquelles tous les actes sont pratiqués et les produits utilisés de manière habituelle. Par ailleurs, le cahier de recueil des données est supprimé de la liste des documents du dossier sur la recherche du dossier de demande d'avis au CPP.